

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par Monsieur Bastien LEJEUNE, société EIFFAGE ROUTE, Région Nord Est, Agence Somme 116, rue de Sully à 8011 AMIENS qui doit intervenir 57, rue Jean Catelas, à l'entrée de la Résidence de la Forge à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société EIFFAGE pourra intervenir résidence de la Forge à SALEUX, pour procéder à la création d'une dépression charretière du bâtiment sis 57, rue Jean Catelas, à partir du lundi 13 novembre 2023 au lundi 27 novembre 2023.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, le stationnement sera interdit aux abords du chantier et la circulation de tous véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être laissés propres.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

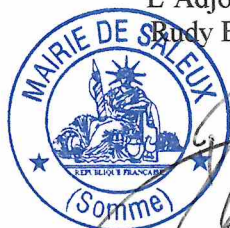
Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur Bastien LEJEUNE, Conducteur de travaux, EIFFAGE ROUTE – bastien.lejeune@eiffage.com
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 10 novembre 2023

L'Adjoint au Maire,

Budy BERTRAND



- Affiché le 10 novembre 2023.